



Separation en concubinage avec enfants

Par **Savana77**, le **15/06/2011** à **17:37**

Bonjour,

Je viens de me séparer de mon concubin apres 8 ans de vie commune et 2 enfants en bas âge. Nous avons décider de nous séparer a l amiable et avons déjà établi entre nous le modalités de garde des enfants et le montants de la pension alimentaire. J aimerai savoir si il faut saisir un juge aux affaires familiales pour homologuer l accord trouve avec le père pour plus de sécurité et si oui comment faire? Merci pour les réponses apportées

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **17:38**

oui, LRAR au greffe du TGI du domicile des enfants, en mettant nom, prénom, date de naissance et adresse de chaque parent, de chaque enfant, écrire votre demande, signer tous les deux et joindre votre protocole d'accord